



Le CREFOP (Comité Régional Emploi Formation Orientation professionnelle) de la Région Grand Est a été consulté pour rendre un avis sur la nouvelle liste des métiers dits en tension, en lien notamment avec la loi Asile Immigration.

La CGT a rendu un avis défavorable pour de multiples raisons :

Le fantasme des « 400 000 offres d'emploi non pourvues »

La liste des métiers en tension est établie régionalement par la DARES, en fonction notamment des offres publiées sur francetravail.fr qui alimentent le fameux fantasme des « 400 000 offres » supposément non pourvues chaque année en France.

Démontons cette fake-news, éternelle rengaine servie depuis 40 ans par la droite et le patronat pour justifier les tours de visse et détourner les regards des vraies responsabilités.

La réalité est toute autre :

- Sur les quelques 45 millions de déclarations d'embauches annuelles en France, les supposées « 400 000 offres non pourvues » ne représentent que 0,8% d'opérations de recrutement problématiques... qui cependant servent de prétexte pour malmenier les chômeurs.
- Des études croisées menées depuis plusieurs années (France Info, CGT, Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires, etc) montrent qu'environ 60% des offres d'emploi (essentiellement les offres des opérateurs privés publiées par France Travail) sont selon les cas: fictives, erronées, mensongères, illégales, discriminatoires, frauduleuses, sans compter les offres « moutons à 5 pattes » (offres légales mais irréalistes). Ces 60% d'offres sont à soustraire des prétendues 400 000 offres non pourvues : $400\,000 - 240\,000 = 160\,000$ offres supposées « réellement » non pourvues, qui représentent 0,003% des opérations de recrutement !
- Pourquoi monter en épingle 0,003% de recrutements problématiques ? Cela sert de prétexte pour malmenier toujours plus les chômeurs.
- Ne devrait-on pas davantage s'interroger sur les raisons pour lesquelles des offres ne trouvent pas preneurs et sur les responsabilités dont le patronat ne saurait se dédouaner...



« Métiers en Tension » et responsabilités patronales



- Si des offres sont non pourvues, c'est aussi souvent pour des raisons de conditions de travail, de salaires, de mauvaise réputation de l'employeur, de coût des trajets domicile-travail, des difficultés d'accès aux transports, de coût et de possibilité de garde d'enfants, de problèmes de logement, etc.

• La CGT réfute la terminologie de « métiers en tension ».

Si des secteurs peinent à recruter ou garder leurs salariés, c'est d'abord dû aux conséquences de décisions de gestion patronales ou gouvernementales. La tension exercée sur les conditions de travail, les salaires, le travail et l'emploi, est bien le fruit de stratégies patronales qui vont parfois jusqu'à faire sortir de l'entreprise l'emploi, le travail et le salariat (auto-entrepreneuriat forcé, voire délocalisé afin de sous-payer, d'augmenter la flexibilité sur l'emploi, le travail et les travailleurs).

Ce ne sont pas les métiers qui sont en tension, mais bien l'emploi, le travail et son organisation, les salaires, les personnels, qui sont sous tension par la recherche constante de la maximisation des profits.

- Les listes « métiers en tension » sont en parfaite cohérence avec la vision adéquationniste partagée par le patronat et l'Etat : orienter les politiques emploi-formation et les financements vers les besoins immédiats et courttermistes du capital, sans répondre aux urgences sociales et environnementales de plus en plus criantes.

La CGT porte l'idée d'un autre modèle économique, social et solidaire.



Métiers en tension et loi Asile Immigration

La loi Asile Immigration, dont la CGT ne cesse de demander l'abrogation, reprend les principales propositions du RN et bafoue nos principes républicains en mettant en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour. Conditionner la délivrance d'un titre de séjour à la liste des métiers en tension, donc aux aléas de l'économie, fait peser un grand danger.



Si le métier n'est plus en tension, le travailleur est exposé au refus de renouvellement de son titre de séjour, avec une bascule possible dans l'illégalité administrative, la perte de ses droits sociaux ouverts par ses cotisations ; il sera de nouveau livré au pouvoir d'employeurs peu scrupuleux en matière de droits sociaux, de conditions de travail et de salaires (mains d'œuvre sans papier, corvéable à merci, obligée d'accepter des conditions de travail indignes), ce qui est inadmissible pour la CGT et pour toute organisation syndicale qui défend l'égalité des droits pour l'ensemble des salariés, quelles que soient leur origine ou leur nationalité, et l'application du Code du travail pour tous.

La CGT continue d'exiger l'admission de plein droit au séjour au titre du travail pour tous les travailleurs immigrés sur simple preuve de travail : délivrer un titre de séjour pérenne, c'est leur permettre de faire respecter leurs droits, de gagner des augmentations de salaire et d'empêcher le patronat de tirer tous nos droits vers le bas.

En résumé :

- La liste des métiers en tension reflète mal la réalité du marché du travail.
- Elle sert de prétexte pour malmener les privés d'emploi et les travailleurs précaires, et permet au patronat de se défaire de sa propre responsabilité.
- Elle offre un alibi aux politiques emploi-formation pour ne répondre qu'aux besoins immédiats des entreprises et du capitalisme ultralibéral arc-boutés sur leurs seuls profits au détriment des urgences sociales et environnementales.
- En lien avec la loi Asile Immigration, elle bafoue les principes de notre République, précarise le droit au séjour et, en cas de non-renouvellement du titre de séjour pour cause de modification de la liste, favorise une illégalité administrative dont pourront profiter des patrons peu scrupuleux en quête d'une main d'œuvre sans papiers corvéable à merci.